

Délégation Scientifique

Conseil scientifique
Séance du 10 octobre 2024

Avis n° 2024-07

Objet : Les conseillers et le collège des conseillers de l'ANSM

Le conseil scientifique a exprimé un vif intérêt pour le rôle et le positionnement des conseillers médicaux, pharmaceutique et patient. Ces profils jouent un rôle clé en combinant leur mission à temps partiel à l'ANSM, avec leur activité (professionnelle hospitalière, libérale, universitaire ou associative). Ils participent à concilier évaluation scientifique et démocratie sanitaire.

Le Conseil Scientifique encourage l'ANSM à renforcer cette collaboration. Il souligne un intérêt reconnu de tels profils à temps partagé en interne et en externe dans une organisation. Les conseillers favorisent des prises de décisions plus efficaces en matière de santé publique.

Ils accompagnent les directions de l'ANSM et exercent leur activité en transversalité via le collège des conseillers. Celui-ci a engagé une réflexion sur le parallèle possible entre les principes de la décision clinique selon la médecine factuelle (EBM) et ceux des décisions réglementaires par l'ANSM. L'EBM repose sur trois piliers essentiels : les meilleures preuves scientifiques, l'expérience clinique et les valeurs des patients. Les décisions sur les produits de santé s'appuient sur les connaissances scientifiques, le dialogue avec les parties prenantes et le cadre réglementaire national et européen.

Le Conseil a encouragé une approche équilibrée, entre les données scientifiques, le contexte et les parties concernées, pour des décisions mieux adaptées aux besoins du terrain.

Le Président du Conseil Scientifique

Joël ANKRI